



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Conservatoires regionaux d'espaces naturels

Question écrite n° 49976

Texte de la question

M Bernard Stasi appelle l'attention de M le ministre de l'environnement sur le soutien aux actions des conservatoires regionaux d'espaces naturels. En 1991 la reserve parlementaire a pu etre utilisee pour abonder une ligne budgetaire tres modeste au profit des conservatoires regionaux d'espaces naturels. Cette ligne budgetaire initiale de 1 MF en credits d'etudes a ete abondee par le Parlement, en 1990, a hauteur de 3 MF en credits d'investissement, afin de permettre la realisation, en urgence, de programmes de maitrises foncieres sur des espaces naturels prestigieux et menaces dans notre pays. A la date du 20 octobre 1991, on constate que ces credits n'ont toujours pas ete debloques, alors que les conservatoires regionaux ont du prendre des engagements formels pour assurer la sauvegarde de plusieurs sites. Cette situation est d'autant plus preoccupante, malgre la demande interne des services competents du ministere de l'environnement qui correspond a des besoins reels en faveur des espaces naturels les plus menaces de France, qu'il n'a pas ete possible d'augmenter la dotation des conservatoires regionaux dans le projet de budget 1992. Aussi, il lui demande quelle mesure il entend prendre pour assurer rapidement la perennite des monuments naturels les plus prestigieux de France, sachant que le retard pris provoquerait inexorablement une augmentation substantielle des couts necessaires a la sauvegarde de ces espaces fragiles.

Texte de la réponse

Reponse. - Les conservatoires regionaux d'espaces naturels ont dispose en 1991 sur les credits du ministere de l'environnement de 1 MF sur le chapitre 67-20, article 60, au titre de la reserve parlementaire. L'ensemble de ces credits a ete engage sans que les regulations budgetaires qui sont intervenues en 1991 ne les diminuent. Par ailleurs, s'agissant de la premiere annee d'une demarche nouvelle tant pour les organismes concernes que pour le ministere, il a ete necessaire de definir une politique coherente et ambitieuse, de rassembler les propositions, de definir les priorites et d'instruire les dossiers retenus dans le contexte difficile de la gestion 1991. Deux axes d'intervention ont ete retenus, d'une part, la sauvegarde des zones humides particulierement strategiques, ce qui est un enjeu tres important compte tenu des difficultes de l'elevage dans de nombreuses regions et de l'importance des prairies permanentes pour la flore et l'avifaune, d'autre part, des biotopes tres sensibles en region mediterraneenne. Le Conseil national de la protection de la nature que j'ai sollicite a donne son accord sur les demarches entreprises au vu des propositions definitives des conservatoires dont je n'ai dispose qu'en 1991. Les credits de paiement n'ont ete engages que sur les operations pour lesquelles le ministere avait une certitude de mise en oeuvre pour ne pas les perdre dans les mecanismes budgetaires. Les operations bien engagees et qui ont ete reportees au debut de 1992 seront prioritaires pour etre payees au debut de 1992.

Données clés

Auteur : [M. Stasi Bernard](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49976

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4592